

Pôle Infrastructure et Exploitation  
Le Directeur général adjoint

Paris, le **23 MARS 2010**

Monsieur Jean-Gérard KOENIG  
Directeur du bureau d'enquêtes sur les  
accidents de transport terrestre  
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement Durable et de  
l'Aménagement du Territoire  
Tour Pascal B  
92055 LA DÉFENSE Cedex

Références : D/2010/001898/00 / SSH/AA  
Affaire suivie par : Slyvia STERNAT-HUYNH

**Objet** : Réponse aux recommandations du BEA-TT sur la collision entre un TER et un poids lourd sur le passage à niveau n° 19 à La Roche-en-Brenil (21) survenue le 7 juillet 2008.

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 23 décembre 2009, vous m'avez transmis le rapport technique établi par le BEA-TT concernant la collision entre un TER et un poids lourd sur le passage à niveau n° 19 à La Roche-en-Brenil (21) survenue le 7 juillet 2008 et je vous en remercie.

Vous avez invité RFF à faire connaître les suites qu'il entend donner à la recommandation R1 le concernant et contenue dans ce rapport, ainsi que, le cas échéant, les délais nécessaires à sa mise en œuvre. J'ai bien noté que la réponse de RFF sera rendue publique avec votre rapport sur le site internet du BEA-TT.

Les actions explicitées ci-après ont été établies après concertation avec le gestionnaire d'infrastructure délégué (GID). La SNCF, que vous avez saisie également, devrait vous faire part directement de sa réponse.

**Recommandation R1 (SNCF, RFF) : Rappeler aux services d'exploitation ferroviaire, lorsqu'ils ont connaissance de modifications significatives de la circulation routière sur un passage à niveau :**

- **de vérifier le maintien des conditions de sécurité, en particulier vis-à-vis des critères fixés par l'arrêté du 18 mars 1991 ;**
- **puis, le cas échéant, d'alerter les acteurs concernés et les autorités responsables afin de faire prendre les mesures utiles au rétablissement de la sécurité de ce passage à niveau.**

La recommandation R1 s'inscrit dans le cadre de l'organisation actuellement en place au sein de RFF pour traiter des problématiques de sécurité lors de la réalisation de chantiers non ferroviaires aux abords des passages à niveau. Ainsi, RFF a prévu d'envoyer un courrier rappelant à ses directions régionales, les implications de tels chantiers et les organisations à prendre en compte. La note élaborée par le service d'étude sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) sur « les travaux routiers à proximité des passages à niveau » sera jointe au courrier de rappel. En effet, bien qu'elle ne s'applique pas directement au cas de l'accident sur le passage à niveau n° 19, elle présente des pistes de solutions qui peuvent être généralisées à d'autres configurations de travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Patrick TRANNOY.

Patrick TRANNOY